

Réunion Ordinaire du Conseil Municipal **Du Mercredi 9 avril 2008**

Convocation en date du 3 avril 2008

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOURDON, Maire

Absents excusés :

- Mme Blot qui a donné pouvoir à M. Pruvost

Secrétaire de Séance : Mme Février

1/ Compte administratif 2007

Le compte administratif a été vu avec le percepteur de Thérrouanne.

Les comptes sont les suivants (Opérations de l'exercice : 2007)

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
➤ Fonctionnement	: 393 788.02 €	455 100.49 €
➤ Investissement	: 1 358 335.68 €	1 576 263.03 €

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 5 CONTRE : 0

2/ Affectation des résultats

Excédent de fonctionnement : 265 133.81 € au compte 002

Vote : POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3/ Taxes 2008

Monsieur le Président propose le maintien des taux de 2007 pour les trois taxes communales.

Vote POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

4/ Subventions pour l'année 2008

- CCAS	: 100	- Jardiniers de France	: 30
- APED	: 300	- Institut contre le cancer	: 30
- Comice Agricole	: 150	- Cœur toujours	: 30
- Coopérative scolaire Delettes	: 300	- Croix rouge	: 30
- ACPG CATM	: 125	- Association les papillons blancs	: 15
- Les Amis de la rivière	: 300	- Amicale des donneurs de sang	: 25
- Les Amis d'Upen	: 100	- Association d'aide familiale	
- Comité des fêtes	: 300	populaire	: 30
- Club de la lys	: 150	- Rock city production	: 30
- Foyer Rural de Delettes	: 300	- Téléthon	: 30
		- Ass. Colombophile de Thérrouanne	: 30

Associations sportives et musicales :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder au club de danse de Delettes Swing une participation de 10 € pour chaque Delettois de Moins de 18 ans inscrit au club.

Il en est de même pour les Delettois de moins de 18 ans inscrits dans des clubs extérieurs

- US Théroutanne : 90 €
- ASCAI Arques : 40 €
- Ecole de Musique Aire sur la Lys : 10 €
- Delettes Swing : 430 €

Montant des subventions : 2 975 € adopté à l'unanimité

5/ Vote du Budget 2008

La section de fonctionnement s'équilibre à 688 137.81 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 007 060.17 €

Vote Pour : 10 Abstention : 5 Contre : 0

5/ Indemnité du maire et des adjoints

L'indemnité du maire est proposée à 31 % de l'indice brut 1015 et l'indemnité des 4 adjoints est proposée à 8.25 de l'indice brut 1015.

Vote Pour : 10 Abstention : 5 Contre : 0

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.